



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

ÉTATS-UNIS

***Prisons californiennes : les
détenus ne sont pas à l'abri
de mauvais traitements
Préoccupations persistantes
d'Amnesty International***

index AI : AMR 51/079/00

•

ÉFAI 00 RN 80

•

ÉTATS UNIS

Prisons californiennes : les détenus ne sont pas à l'abri de mauvais traitements

Préoccupations persistantes d'Amnesty International

Janvier 1997 : des gardiens de la prison d'État de Calipatria auraient incité une bande de prisonniers blancs convaincus de la supériorité de la race blanche, à passer à tabac deux prisonniers ouvertement homosexuels, Eugene MacCann et Jeffery McKilligan, selon les informations révélées à l'occasion de l'action en justice intentée en avril 2000.

Avril 2000 : ouverture du procès de huit gardiens accusés, en vertu de la législation fédérale, d'avoir, entre 1988 et 1994, incité à la violence des prisonniers du quartier de haute sécurité de la prison de Corcoran en les poussant à se livrer à des sortes de « combats de gladiateurs » ; au cours de ces combats, des gardiens ont tiré sur des dizaines de prisonniers non armés, provoquant la mort de sept d'entre eux.

Ces deux cas s'inscrivent dans toute une série d'affaires ayant eu lieu dans des prisons californiennes au cours de ces dix dernières années, mettant en cause des gardiens accusés de ne pas avoir protégé des prisonniers ou de les avoir délibérément exposés à des risques d'agressions. Amnesty International s'inquiète de constater que les autorités pénitentiaires n'ont pas mis en œuvre des politiques, des procédures et des réglementations qui auraient pu empêcher ces actes de violence. Bien que des changements de politique soient récemment intervenus, l'Organisation reste préoccupée par le fait que les autorités ne prennent peut-être pas suffisamment de mesures pour

empêcher de tels agissements.

Voici quelques-uns des cas qui suscitent l'inquiétude d'Amnesty International.

En janvier 1997, des gardiens de la Prison d'État de Calipatria auraient incité une bande de détenus blancs convaincus de la supériorité de la race blanche à passer à tabac deux prisonniers ouvertement homosexuels, Eugene McCann et Jeffery McKilligan, informations qui ont été révélées lors de l'action en justice intentée en avril 2000. D'après celles-ci, des responsables de la prison se sont par la suite entendus pour dissimuler le rôle joué par les gardiens dans cette agression.

Les gardiens de la prison sont accusés d'avoir intentionnellement ouvert la porte de la cellule d'Eugene McCann et de Jeffery McKilligan, afin que la bande de détenus convaincus de la supériorité de la race blanche puissent les agresser. Le 24 janvier, Jeffery McKilligan a été agressé à l'arme blanche et deux jours plus tard, les deux hommes ont été agressés et violemment frappés par cette même bande. Les victimes ont affirmé que les gardiens savaient que l'agression allait avoir lieu et qu'ils étaient poussés à agir ainsi par leur haine à l'égard des homosexuels.

Amnesty International estime que ces agressions s'inscrivent dans un ensemble d'abus institutionnalisés commis au sein du système pénitentiaire californien, qui prive les prisonniers du droit à être protégés contre la torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. De tels agissements constituent une violation des normes internationales relatives au traitement des prisonniers, notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ces deux normes ayant été ratifiées par le gouvernement américain.

En août 1999, Amnesty International a écrit à l'administration pénitentiaire de l'État de Californie, ayant appris que des gardiens n'avaient pas protégé un détenu homosexuel qui avait été étranglé en juillet 1999 par un autre détenu notoirement dangereux, après avoir été laissé seul avec lui pendant une heure dans la cour du quartier de très haute sécurité de Corcoran.

Anthony G. Delgado a étranglé Kevin Mahoney après avoir été laissé seul avec lui dans une cour du quartier de très haute sécurité. On pense que Kevin Mahoney risquait tout particulièrement d'être agressé par d'autres détenus en raison de son homosexualité. D'après certaines informations, le gardien mis en cause n'avait encore jamais surveillé cette cour et avait porté toute son attention sur un autre groupe de détenus se trouvant dans une cour adjacente, au lieu de surveiller toute la cour.

Amnesty International a exhorté l'administration pénitentiaire à

veiller à ce que l'enquête menée sur la mort de Kevin Mahoney comprenne un réexamen de la politique et des pratiques liées à une série de faits inquiétants, et à ce que ses conclusions, ainsi que celles d'autres enquêtes se rapportant à d'autres affaires semblables, soient rendues publiques.

En avril 2000 s'est ouvert le procès de huit gardiens poursuivis en justice, en vertu de la législation fédérale relative aux droits civils, pour incitation à la violence : entre 1988 et 1994, ils avaient poussé des détenus du quartier de haute sécurité de la prison de Corcoran à se livrer à des sortes de « combats de gladiateurs ». Les gardiens de la prison se seraient entendus pour abrutir les détenus en organisant entre des membres de bandes rivales des combats pour « le plaisir de voir couler le sang » ; ils tiraient ensuite sur eux lorsque les pugilats commençaient. Deux gardiens, qui étaient finalement devenus « arbitres », ont décrit un système qui permettait le recours à la force meurtrière pour réprimer les combats entre détenus et qui avait amené, entre 1989 et 1995, à tirer à 31 occasions sur des détenus, sept d'entre eux ayant été mortellement touchés. Cependant, les gardiens qui avaient dénoncé ces violences ont été par la suite menacés, rejetés par leurs collègues et contraints à la démission.

Quatre de ces gardiens encourent une peine de prison à perpétuité pour des atteintes aux droits civils, notamment pour l'homicide d'un détenu, Preston Tate, tué par balles au cours d'une des bagarres ayant eu lieu en 1994, quelque temps après qu'un gardien eut, semble-t-il, annoncé : « la saison de la chasse au canard va commencer ». Quatre autres fonctionnaires pourraient être condamnés à dix ans d'emprisonnement en raison d'une autre bagarre ayant eu lieu en 1994. Ces gardiens ont finalement été traduits en justice en 1998, après que des années d'enquêtes internes et de procédures devant les tribunaux n'aient donné lieu à aucune inculpation. En 1998, lors d'audiences devant les tribunaux de l'État, il a été reproché à l'administration pénitentiaire de ne pas avoir ouvert d'enquête, empêché des violences dans les prisons ni mis en place un système disciplinaire et de contrôle suffisant.

Autre cas inquiétant : le viol d'un prisonnier, Eddie Dillard, par un autre détenu dans la prison de Corcoran, en mars 1993. Des éléments de preuve sont apparus par la suite donnant à penser que des gardiens l'avaient délibérément laissé pendant deux jours dans la cellule d'un homme dont on savait qu'il était un dangereux délinquant sexuel, l'exposant ainsi à des risques d'agressions pour le punir d'avoir donné un coup de pied à une gardienne dans une autre prison. Toutefois, une enquête criminelle d'État menée à la suite de ces allégations a été close en 1997, après que des gardiens eurent refusé de témoigner contre leurs collègues. Amnesty International a écrit aux autorités afin d'exprimer son regret de voir l'enquête abandonnée à cause de la « loi du silence » qui prévaut parmi

les fonctionnaires, compte tenu en particulier du fait que d'autres éléments de preuve viennent appuyer les allégations de la victime.

Cette enquête a été rouverte par la suite et quatre gardiens ont finalement été inculpés. Deux d'entre eux ont démenti les allégations et ont été acquittés par le jury lors de leur procès en novembre 1999. Ces gardiens étaient représentés par leur syndicat et par la *California Correctional Peace Officers Association* (Association californienne des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire), qui a également lancé une campagne dans les médias pour les soutenir pendant tout le procès. Ce cas illustre à nouveau les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de faire traduire en justice des gardiens soupçonnés d'avoir commis des violences au sein du système pénitentiaire californien.

De plus en plus de voix s'élevant pour dénoncer l'ampleur des violences et des manœuvres de dissimulation dans le système carcéral, l'administration pénitentiaire de l'État de Californie a été contrainte, ces dernières années, de modifier certaines de ses procédures. Elle a introduit plusieurs modifications dans la réglementation concernant l'usage des armes à feu et il est maintenant interdit aux gardiens de tirer sur les détenus pour mettre fin à des bagarres. Ces mesures ont entraîné une chute du nombre des tirs depuis 1995 (avant cela, on comptait plus de prisonniers tués ou blessés par balles par des gardiens en Californie que dans l'ensemble des autres États du pays). D'autres mesures ont été prises, ayant notamment pour effet de restreindre l'usage de la force ; quatre projets de loi différents ont ainsi été adoptés visant à améliorer la formation des gardiens, à leur permettre de mieux apprécier les situations et à préciser les circonstances dans lesquelles l'usage de la force meurtrière est nécessaire.

À la fin de 1998, l'administration pénitentiaire de Californie a pris une mesure constructive en créant un bureau centralisé des affaires internes (*Office of Internal Affairs*) et une inspection générale (*Office of Inspector General*) chargés de mener des enquêtes sur les plaintes relatives à de graves abus commis dans les prisons de cet État — auparavant on laissait aux prisons le soin de conduire des enquêtes internes sur ces actes. L'inspecteur général a un rôle beaucoup plus étendu et bénéficie d'une plus large autonomie que le Bureau des affaires internes, car il est directement rattaché au gouverneur et a le pouvoir de mener des enquêtes indépendantes et de formuler des recommandations. On ne sait cependant pas au juste quelle est la proportion d'affaires traitées par chacun de ces organes, ni même à quel point cette initiative est efficace. Amnesty International reste préoccupée par l'insuffisance des mesures visant à protéger les détenus contre les gardiens qui les incitent à s'agresser entre eux.

Selon certaines informations, le 23 février 2000, une émeute a éclaté dans la cour B de la prison d'État de Pelican Bay, où

étaient rassemblés 260 prisonniers dont on savait qu'ils appartenaient à des bandes rivales. Les gardiens ont tiré sur 13 détenus et en ont tué un, en tentant apparemment de réprimer cette émeute. Les autorités fédérales ont accusé deux anciens gardiens de Pelican Bay d'avoir organisé de violentes agressions contre des détenus ; des poursuites ont été engagées contre eux neuf jours seulement après la condamnation d'un autre ancien gardien de Pelican Bay impliqué dans une affaire semblable d'usage d'armes à feu ayant eu lieu en 1994. Amnesty International estime que ces affaires soulèvent de graves questions quant à l'incapacité des autorités à garantir un environnement sûr aux détenus et au personnel pénitentiaire, quant à l'usage de la force meurtrière à l'encontre des détenus et quant à l'habitude de réunir dans la même cour des détenus appartenant à des bandes rivales.

Amnesty International prie à nouveau les autorités californiennes de lui faire part des mesures mises en œuvre pour assurer la protection des détenus contre les atteintes aux droits humains et pour veiller à ce que les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire soient soumis à l'obligation de signaler les violences commises contre des détenus par leurs collègues, et demande que soient révoqués de l'administration pénitentiaire tous ceux d'entre eux qui s'avèrent être impliqués dans de tels agissements.

Amnesty International appelle également à nouveau les autorités à développer, à mettre en œuvre et à appliquer rigoureusement, au sein du système pénitentiaire, les normes concernant les établissements pénitentiaires conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus et qui interdisent la torture et les autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les autorités devraient en outre vérifier si les cadres de l'administration pénitentiaire et les gardiens travaillant dans les quartiers de haute sécurité sont contrôlés de façon satisfaisante et reçoivent une formation suffisante, notamment en ce qui concerne la classification des détenus et la surveillance des cours des prisons.

Amnesty International demande instamment aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour que des violences commises par le personnel ou par les détenus ne puissent pas se produire dans les établissements pénitentiaires, pour que les allégations d'atteintes aux droits humains fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et pour que les personnes soupçonnées d'avoir perpétré de tels actes soient traduites en justice.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre USA: Californian Prisons: Failure to Protect Prisoners from Abuse. Amnesty International's Continuing Concerns. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES EDITIONS FORANCOPHONES D'AMNESTY